

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE
HISTOIRE

Sujet :

**Enseigner « L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980 »
en classe de terminale**

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de terminale ST2S, B.O. n°33 du 13 septembre 2012, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de terminale ST2S, Cristhine Lécureux, Alain Prost et alii, Paris, Hachette, 2013, p. 56-57.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classe de terminale ST2S, Jean-Louis Carnat, Eric Godeau (dir.), Paris, Nathan, 2013, p. 62.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 1996, p. 114-120.
- **Document E** : Fabien Mollon, « En Afrique, la corruption sape les bases de la démocratie », *Le Monde*, 6 février 2019.

Document A : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de terminale ST2S, B.O. n°33 du 13 septembre 2012, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Question obligatoire	Notions	Commentaire
<p>A. L'Afrique subsaharienne, du milieu des années 1950 à la fin des années 1980</p>	<p>Anticolonialisme Décolonisation Développement Tiers monde</p>	<p>On évoque rapidement les étapes de la décolonisation. On montre que les nouveaux Etats indépendants d'Afrique subsaharienne doivent compter avec l'héritage colonial et le contexte international. Ils doivent également faire face à de nombreux défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - politiques : construction d'un Etat, d'une unité nationale, choix et mise en œuvre d'un type de régime - économiques et sociaux : choix et mise en œuvre d'un mode de développement, intégration à l'économie internationale et rapports à l'ancienne puissance coloniale.

Extraits de la fiche Eduscol

L'intitulé de la question invite à conserver une approche chronologique. Les bornes peuvent faire l'objet de discussion. Pour les années 1950, on peut choisir un événement emblématique (création du premier mouvement politique panafricain -le rassemblement démocratique africain- en 1946, première constitution du Nigeria en 1951, début du conflit algérien en 1954, conférence de Bandung en 1955, indépendance du Ghana en 1957). Pour la fin des années 1980, la date de la chute du mur de Berlin (1989) semble s'imposer, même si la libération de Mandela le 11 février 1990 fournit une autre butée chronologique possible. [...]

L'accès à l'indépendance est le point de départ de l'étude.

Pour autant, il ne s'agit pas de retracer dans le détail toutes les étapes de la décolonisation. [...] Les modalités de l'accès à l'indépendance ne peuvent pas être toutes exposées. Il faut donc présenter rapidement les trois phases des décolonisations africaines, en évitant d'opposer de façon trop schématique un « modèle britannique » négocié et d'autres « modèles » plus conflictuels. La première phase court de 1957 à 1960. Elle commence au Ghana, se poursuit en Guinée puis englobe la communauté franco-africaine. C'est un temps d'émancipations massives relativement apaisées. La phase qui vient ensuite, de 1961 à 1965, est celle des processus moins bien négociés au Congo, en Algérie et dans les possessions britanniques. A partir de 1965, la dernière phase correspond à des décolonisations arrachées par la violence au Portugal (Angola, Mozambique) ou à des populations blanches qui en Rhodésie ou en Afrique du Sud ont rompu avec le Royaume-Uni mais ne veulent pas abandonner leur domination.

Document D : Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Editions du Seuil, 1996, p. 114-120.

Le premier travail de l'historien est la chronologie. Il s'agit d'abord de ranger les événements dans l'ordre du temps. L'exercice semble simple, évident. Il réserve souvent des surprises, car les événements se chevauchent, s'imbriquent. Pour ne pas faire violence aux données, l'ordre chronologique doit être assoupli, nuancé, interprété. Il constitue un premier dégrossissage. Le second travail – second logiquement, car dans la pratique, les deux opérations se confondent souvent – est la périodisation. A un premier niveau, c'est une nécessité pratique : on ne peut embrasser la totalité sans la diviser. De même que la géographie découpe l'espace en régions pour pouvoir l'analyser, l'histoire découpe le temps en périodes. Mais tous les découpages ne se valent pas : il faut en trouver qui aient du sens et identifient des ensembles relativement cohérents. [...] La périodisation permet de penser à la fois la continuité et la rupture. Elle affecte d'abord l'une et l'autre à des moments différents : continuité à l'intérieur des périodes, ruptures entre elles. Les périodes se suivent et ne se ressemblent pas ; périodiser, c'est donc identifier des ruptures, prendre parti sur ce qui change, dater le changement et en donner une première définition. Mais, à l'intérieur d'une période, l'homogénéité prévaut. L'analyse va même un peu plus loin. Le découpage périodique comporte toujours une part d'arbitraire. En un sens, toutes les périodes sont des « périodes de transition ». L'historien qui souligne un changement en définissant deux périodes distinctes est obligé de dire sous quels aspects elles diffèrent, et, au moins en creux, de façon implicite, plus souvent explicitement, sous quels aspects elles se ressemblent. [...]

L'action de périodiser est unanimement légitime et aucun historien ne peut s'en passer. Mais le résultat semble pour le moins suspect. La période prend l'allure d'un cadre arbitraire et contraignant, d'un carcan qui déforme la réalité. C'est qu'une fois l'objet historique « période » construit, il fonctionne inévitablement de façon autonome. « La création devient concrétion ». L'enseignement contribue à ce durcissement, à cette pétrification des périodes historiques : l'exposé didactique vise la clarté et la simplicité, il donne aux périodes une sorte d'évidence qu'elles ne comportent pas. [...] C'est qu'en fait chaque objet historique a sa périodisation propre. Marc Bloch le dit avec humour et justesse. Ainsi, à chaque objet historique, sa périodisation spécifique. Il n'est pas pertinent d'adopter une périodisation politique pour l'étude d'une évolution économique ou religieuse et inversement. Mais on ne peut tenir cette position jusqu'à ses extrémités sans dissoudre le temps en une pluralité de temps sans cohérence. [...] Seignobos savait très bien le caractère artificiel des périodes, « divisions imaginaires » introduites par les historiens. L. Febvre souligne « le lien d'interdépendance extrêmement serré d'une époque donnée » tout en déplorant l'arbitraire qui brise les continuités. F. Braudel, après s'être demandé : « Y a-t-il, ou n'y a-t-il pas, exceptionnelle et brève coïncidence entre tous les temps variés de la vie des hommes ? », écrit quinze pages plus loin : « Il n'y a pas un temps social d'une seule et simple coulée, mais un temps social à mille vitesses, à mille lenteurs. »

Document E : Fabien Mollon, « En Afrique, la corruption sape les bases de la démocratie », *Le Monde*, 6 février 2019.

Rouge, désespérément rouge. Année après année, lorsqu'on regarde la carte établie par Transparency International selon l'indice de perception de la corruption, l'Afrique s'affiche en écarlate, signe que la situation y demeure très critique. Le rapport 2018, publié mardi 29 janvier, confirme ce constat, puisque le continent est la région du monde enregistrant les plus mauvais scores. L'ONG classe chaque pays selon une note allant de 0 (fortement corrompu) à 100 (très peu corrompu) et la moyenne africaine se situe à 32, contre 43 au niveau mondial. L'Union africaine avait désigné 2018 comme l'année pour « *gagner la lutte contre la corruption* » : visiblement, c'est raté. Et c'est d'autant plus inquiétant que, comme le souligne Transparency International, « *la corruption est un facteur qui contribue à la crise de la démocratie* », produisant « *un cercle vicieux en sapant les institutions démocratiques* » ; lesquelles, à leur tour, ne sont plus « *en mesure de contrôler la corruption* ». [...]

En Afrique, « *les régimes autocratiques, les troubles civils, des institutions faibles et des systèmes politiques insensibles continuent de miner les efforts de lutte contre la corruption* », pointe Transparency, citant les points communs aux pays les moins bien notés : « *un exercice limité des droits politiques* », « *une liberté de la presse peu garantie* » et « *un Etat de droit faiblement développé* ». [...] A l'inverse, les pays africains les moins corrompus sont, sans surprise, les Seychelles, qui ont connu une transition démocratique exemplaire en 2016, le Botswana, souvent cité comme un modèle de bonne gouvernance, et le Cap-Vert, où l'Etat de droit est également bien ancré. Le Rwanda, où le président Paul Kagame a été réélu avec 98,7 % des voix en 2017 et où des ONG tirent régulièrement la sonnette d'alarme sur la question des droits humains, est lui aussi bien placé et fait donc figure d'exception à la règle liant transparence et vitalité démocratique. [...] En revanche, la situation s'est particulièrement dégradée au Mozambique, où le scandale dit des « *dettes cachées* » implique plusieurs anciens responsables gouvernementaux accusés d'avoir dissimulé plus de 2 milliards de dollars (plus de 1,75 milliard d'euros) d'endettement. Le 29 décembre, l'ancien ministre des finances Manuel Chang, visé par un mandat d'arrêt américain pour fraude et blanchiment d'argent, a été arrêté en Afrique du Sud. Au Mozambique, relève Transparency, « *la multiplication des enlèvements et des agressions contre les analystes politiques et les journalistes d'investigation crée une culture de la peur qui nuit à la lutte contre la corruption* ».

Autre pays touché par un vaste scandale de corruption : l'Afrique du Sud, où la « *captation de l'Etat* » par les frères Gupta, des hommes d'affaires proches de l'ancien président Jacob Zuma, a défrayé la chronique ces dernières années. [...] Enfin, l'ONG basée à Berlin se penche sur le cas du Nigeria, où « *le gouvernement du président Buhari a pris un certain nombre de mesures positives, parmi lesquelles la création d'un comité consultatif contre la corruption placé auprès du président, l'élaboration d'une stratégie nationale anticorruption et l'amélioration du cadre juridique et politique de lutte contre la corruption dans des domaines comme les marchés publics et la déclaration patrimoniale* »... sans que ces efforts n'aient pour l'instant produit « *les résultats escomptés* ».